



Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
5, rue Leclerc
Saint-Tite-des-Caps (Québec) GOA 4J0
Tél. : 418-823-2239 Téléc. : 418-823-2527

FORMULAIRE DE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PROPRIÉTÉ VISÉE PAR LA DEMANDE

no. de la demande : D

Adresse : _____

No. de lot (s) _____
CADASTRE PAROISSE DE SAINT-TITE, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTMORENCY

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Propriétaire (s) même que «PROPRIÉTÉ VISÉE»

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____ Courriel : _____

Requérant (s) même que «PROPRIÉTAIRE(S)»

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone résidence : _____ Bureau : _____ Cellulaire : _____

SECTION 2 - OBJET DE LA DEMANDE

pour un permis de lotissement pour un permis de construction pour un certificat d'autorisation

concernant un bâtiment en construction non-conforme No de permis : _____

concernant un bâtiment existant non-conforme No de permis : _____

Nature de la demande :

Raisons évoquées :

DÉCLARATION DU PROPRIÉTAIRE OU DU REQUÉRANT

Je, soussigné, certifie que les renseignements donnés dans le présent document et ses annexes sont à tous les égards vrais, exacts et complets.

Signature du propriétaire ou du requérant Date

ESPACE RÉSERVÉ À L'USAGE DE LA MUNICIPALITÉ

No de matricule : _____ Zone : _____

Règlement :de zonage Numéro : _____ article (s) : _____

de lotissement numéro : _____ article (s) : _____

Demande reçue le : ____/____/____

Date à laquelle tous les documents complets ont été fournis : ____/____/____

Transmise au CCU : ____/____/____

FRAIS : 450\$ + taxes payés le : ____/____/____

Reçu no. : _____

Signature du responsable de l'urbanisme



Municipalité de Saint-Tite-des-Caps
5, rue Leclerc
Saint-Tite-des-Caps (Québec) GOA 4J0
Tél. : 418-823-2239 Téléc. : 418-823-2527

IMPORTANT

PROCÉDURE D'APPROBATION DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le but d'une demande de dérogation mineure est d'obtenir un assouplissement à certaines dispositions du règlement de zonage ou de lotissement municipal.

- Le Conseil municipal peut exiger, comme condition d'acceptation d'une demande de dérogation mineure, que les travaux à réaliser respectent intégralement les documents ayant servi à l'étude de la demande.
- Les frais d'une demande sont de 450 \$ + taxes et sont payables en argent comptant ou par chèque et **ne sont pas remboursables**.
- Les frais d'affichage sont variables sont en sus et **ne sont pas remboursables**
- Toute demande est analysée par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Ce comité étudie les demandes de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme et formule des recommandations au Conseil municipal.
- Le Conseil municipal, suite à l'étude de la demande et du rapport du CCU relatif à cette dernière, accorde ou refuse complètement la dérogation. Cette décision du Conseil doit être rendue par résolution et être précédée d'un avis public précisant la date de l'assemblée où elle sera soumise au Conseil (15 jours avant l'assemblée).

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Pour qu'une dérogation mineure puisse être accordée par le Conseil municipal, la demande doit respecter les critères suivants :

- Une dérogation mineure aux règlements de zonage et de lotissement doit respecter les objectifs du plan d'urbanisme ;
- L'application des dispositions des règlements de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;
- La dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;
- La dérogation mineure peut aussi avoir effet à l'égard de travaux en cours ou déjà exécutés, dans le cas où ces travaux **ont fait l'objet d'un permis ou certificat** et ont été effectués de bonne foi.

Je, soussigné, certifie avoir pris connaissance des renseignements ci-dessus.

Signature : _____ Date : _____

DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS REQUIS

Liste de vérifications - Assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre demande

- Le formulaire dûment rempli ;
- Un (1) exemplaire des plans de construction, À L'ÉCHELLE, des travaux à exécuter incluant :
 - ✓ le plan de chacun des niveaux projetés ;
 - ✓ les quatre (4) élévations ;
 - ✓ pour chacune des pièces, indiquer l'usage prévu ;
- Un plan d'implantation du ou des bâtiment(s) projeté(s), incluant les porte-à-faux et les fenêtres en saillies
- Autre documents requis pour l'analyse de la demande

Assurez-vous que tous les documents suivants accompagnent votre plan d'implantation :

L'identification cadastrale du terrain, ses dimensions et sa superficie ;

La distance entre tout cours d'eau ou lac et le ou les bâtiment(s) projeté(s) ;

La localisation et les dimensions des bâtiments existants et projetés (cabanon, remise de jardin, serre, garage, maison, etc.)

La localisation et les dimensions des constructions accessoires (galerie, escalier extérieur, etc.) ;

Les distances entre les bâtiments et les lignes de terrain ;

La localisation de l'entrée charretière, des accès véhiculaires ainsi que des aires de stationnement.